Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 47 (1974)

Heft: 3

Artikel: Pollution : les payeurs seront-ils les consommateurs?

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-127613

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

crises économiques et politiques que traverse notre pays, elle poursuit inlassablement son expansion. Ce qui, bientôt, l'oblige à décentraliser aussi bien ses ateliers que ses bureaux.

Actuellement, malgré une automation poussée dans différents domaines, soit industriels, soit administratifs, Kugler occupe plus de 500 personnes. La maison genevoise est ainsi devenue l'une des plus grandes entreprises de Suisse en articles de robinetterie. Elle approvisionne l'industrie du bâtiment dans une gamme de haute qualité en présentant notamment, sous l'enseigne de «Robinetterie à la carte»:

– la nouvelle robinetterie Sahara, qui complète toutes les poignées interchangeables sur tous les corps et mécanismes de la robinetterie Kugler;

– de nouvelles formes de robinetterie sanitaire, plus carrées et s'alliant avec la batterie de bain à goulot tournant de la même marque;

– une nouvelle poignée de douche harmonisée, quant à la forme avec la nouvelle robinetterie, quant à la couleur avec les poignées Sahara.

Le succès de cette gamme, qui va du robinet le plus simple aux mélangeurs thermostatiques ou les plus spéciaux, a provoqué l'ouverture de succursales à Berne, à Zurich et dans la plupart des pays d'Europe et d'outre-mer.

La production de Kugler s'étend également à la fabrication de précision de diverses pièces en bronze à haute teneur de plomb, alliées à l'acier (Bimetal). Cette dernière spécialité lui a permis d'accéder de plain-pied aux marchés européens de l'industrie lourde.

La notoriété dont jouit cette entreprise n'est donc pas le fruit du hasard, mais le résultat d'une volonté sans cesse tendue vers la recherche de la perfection, d'une automatisation toujours plus poussée de ses procédés de fabrication et d'une esthétique industrielle du meilleur goût. En axant ses efforts dans ce sens, en garantissant à son personnel les conditions de travail et les prestations sociales d'une entreprise moderne, la Maison Kupler reste dans la ligne que s'est tracée son fondateur et dont se sont inspirées les générations suivantes.

Pollution: les payeurs seront-ils les consommateurs?

Taxer la pollution est une façon de protéger l'environnement que les économistes considèrent avec une faveur particulière. Aucun, cependant, ne pense que cet outil doive ou puisse être utilisé dans tous les cas: la taxation de certaines nuisances est impossible, et celle d'autres ne peut être que trop coûteuse à mettre en œuvre ou trop indirecte pour être efficace.

Jusqu'à présent, la taxation des nuisances n'a pour ainsi dire pas été appliquée. Cela n'est qu'un exemple particulier du fait général que les économistes professionnels n'ont jamais eu que des influences directes sporadiques, rares, faibles et récentes sur les mesures prises par le pouvoir politique. Une exception semble être la redevance sur l'eau en France, qui tient compte de la pollution; mais faute de contrôles et parce que les taux sont beaucoup trop faibles, cette taxe ne semble guère avoir l'effet désincitateur sur les pollueurs, effet qui est l'essence de l'utilité sociale de cet instrument. On se demande même si les fonctionnaires chargés d'appliquer cette loi sur l'eau ont compris ce que celle-ci voulait faire ou s'ils ne s'imaginent pas plutôt que le but de la taxe est de lever des fonds pour financer des nettoyages ou compensations, à moins que la défaillance vienne non point de la connaissance mais de la politique, les contraintes pesant sur eux les empêchant de bien faire.

Les mêmes critiques, plus celle d'une grossière erreur d'assiette, s'appliquent à la taxe de bruit d'aéroport qui vient d'être instituée en France. Depuis près de soixante-dix ans, les pollueurs riverains des petites rivières de la région de la Ruhr s'entendent pour financer ensemble certains nettoyages, mais il n'est pas sûr que cela puisse être assimilé à un impôt de pollution. Les autres cas sont à l'état de propositions, comme l'impôt sur le plomb tétraéthyle dans l'essence envisagé par l'administration des Etats-Unis.

Les suggestions de taxations des nuisances s'entendent souvent opposer que ce seront les consommateurs et non les pollueurs qui payeront, parce que ceux-ci répercutent ce coût supplémentaire dans les prix de leurs produits. Il semble que les gens qui avancent cet argument n'aient pas encore eu le temps de réfléchir à la question. Les remarques suivantes leur feront peut-être gagner ce temps.

Les systèmes envisageables

1. Si au lieu d'une taxation on utilise une interdiction de polluer ou nuire au-delà d'un certain niveau (ou tout à fait),

MI
RO
LA

LAUSANNE
Av. d'Echallens 69
Tél. 25 88 25

Fabrique de glaces argentées
Glaces pour vitrages
Glaces de couleurs
Vitrages isolants:
Thermopane - Moutex
Polyglass, etc.
Marmorites
Verre à vitre, verre épais
Verres spéciaux
Ateliers de biseautage,
polissage, argenture,
sablage industriel

Vitrerie générale

Miroiterie Romande

Parcs et jardins
Places de sport
Tennis

Ch. Lardet
Paysagiste S. A.

M + F G. P. R.

Avenue du Temple 12
Téléphone 32 34 21-22
1012 Lausanne

Meystre

papiers peints

Lausanne
(021) 20 51 31
Bienne
(032) 2 38 35
Sion
(027) 2 23 17

KRIEG
PAPETERIE
5, rue Haldimand 1000 Lausanne 17

cela augmente aussi les coûts de production, car il faut produire plus loin, ou utiliser des équipements moins polluants, etc. La différence est que cette contrainte crée ce que les économistes nomment une rente. La taxe revient à ce que cette rente soit prise par l'Etat, tandis que la contrainte en fait bénéficier les pollueurs ou les propriétaires fonciers pour une obligation localisée. Pour les consommateurs, le résultat est en général le même dans les deux cas. Mais la taxe a l'avantage que l'autorité n'a pas besoin de connaître le détail du cas de chaque pollueur spécifique, connaissance qui est, au contraire, indispensable pour choisir la bonne contrainte.

2. Cet avantage n'appartient pas qu'à la taxation *stricto sensu*. Et quand un économiste parle de taxe de nuisance, il l'entend généralement à un transfert de fonds forfaitaire près. Or si l'on associe à la taxation d'une pollution un tel don au pollueur d'un montant supérieur, l'ensemble revient à attribuer à cet agent une subvention croissant avec son abstention de nuire en deçà d'un certain niveau. Cette subvention des pollueurs (c'est-à-dire de l'abstention de polluer) est, elle, un cas plus fréquent. Dans la pratique, elle prend la forme de déductions d'impôts divers si l'on pollue moins, d'amortissement fiscal accéléré des équipements les moins polluants, de prêts publics à taux bas et autres conditions favorables accordés aux installations diminuant les nuisances à la source (nettoyage, isolements, substitution d'équipements moins polluants); ce dernier procédé est largement utilisé en Italie. Donc, si l'on ne veut pas taxer un pollueur, on peut toujours le subventionner. Mais en fait ceci ne diminue pas le prix concurrentiel du produit mais l'augmente encore, comme dans les cas de taxation et d'obligation (le résultat est l'attribution d'une rente encore plus importante à l'entreprise ou aux propriétaires fonciers, etc.).

3. Par rapport à l'état où l'on ne fait rien, la taxation, comme toute autre action, risque en effet d'accroître les prix des biens dont la production crée directement ou indirectement la pollution considérée. Il s'agit des prix relatifs par rapport aux autres biens, et on serait tout autant satisfait que les prix des biens polluants ne changent pas et que ceux des biens non polluants baissent. Ce changement de prix relatifs est absolument inévitable dans une économie de marché. Il a pour but de transmettre aux consommateurs l'information nécessaire sur le coût social de leurs décisions de consommation et de les inciter à substituer des consommations non polluantes aux consommations polluantes.
C'est exactement ce que l'on veut, et on ne peut pas le faire autrement sans changer de système économique. Les consommateurs qui aimaient les produits directement ou indirectement polluants y perdent. Mais avaient-ils le droit de polluer les autres? Et si l'on trouve que ces consommateurs sont trop pauvres, c'est par la politique de distribution du revenu qu'il faut les aider et non par la politique d'environnement.

4. Les effets d'une mesure antipollution sur les prix sont multiples: ils sont tant directs qu'indirects en divers degrés, et ils touchent finalement un grand nombre de prix (tous même). Ils dépendent des élasticités d'offre,

de demande, de substitution en production et consommation et des structures des marchés. Les prix affectés comprennent aussi ceux des facteurs de production, c'est-à-dire les revenus. En première approximation, la demande d'un travail spécialisé, d'une machine ou d'un sol décroît ou croît selon que le service rendu est complément ou substitut de l'usage d'environnement que représente la pollution, et, dans le court terme, les revenus correspondants tendent à varier dans le même sens.
Le résultat est que l'effet d'une protection d'environnement sur la distribution du pouvoir d'achat dans la société est généralement fort complexe. Finalement, s'il y a quelque chose à payer, c'est toujours «le consommateur» qui paye, soit en tant qu'acheteur, soit en tant que contribuable, soit en tant que salarié, soit en tant qu'actionnaire. Mais, certes, d'aucuns sont «plus égaux que les autres».

5. Toutefois, il est heureusement possible qu'il n'y ait rien à payer en fin de compte. Comme toute bonne politique, celle de l'environnement doit rapporter un gain net (pas nécessairement pécuniaire!) à la société. Et des transferts convenables peuvent distribuer ce surplus de sorte que le solde global des opérations soit positif pour chaque citoyen. C'est pour la réalisation de cette «efficacité sociale» que les incitations financières, et en particulier la taxation, sont particulièrement bonnes.

Quelques calculs étrangers

Cela dit, il est tout à fait sensé, et sans doute utile, d'essayer de prévoir les effets d'une politique d'environnement (taxation ou autre) sur les prix et les revenus, en traitant l'interdépendance des marchés à l'aide, par exemple, d'un modèle intrant-extrant de type Walras-Léontief. Au moins une vingtaine d'études dans le monde (dont aucune encore en France) s'attellent à cette tâche. Un échantillon de quelques résultats peut donner une idée de l'ordre de grandeur du phénomène.

• Le modèle économétrique de l'économie italienne de Fazio et Lo Cascio[1] (54 à 77 secteurs, non interrégional) a été utilisé pour calculer les accroissements de coûts et de prix qui résulteraient de l'installation de systèmes contre la pollution de l'air et de l'eau dans les six branches de l'industrie les plus polluantes. Ces accroissements varient substantiellement d'un secteur à l'autre, mais ils restent tous dans une marge relativement étroite de 5%.

	Accroissement de coût %	*Accroissement de prix* %
Chimie	5,0	5,0
Sucre	3,8	3,4
Boissons alcooliques	3,4	3,0
Matières plastiques	3,0	3,0
Dérivés du pétrole	2,5	2,5
Produits pharmaceutiques	2,0	2,0

• Le modèle interrégional de pollution atmosphérique de la Consad Research Corporation[2] (Etats-Unis, 100 régions, 42 secteurs consolidés en 12, 31 grandes zones urbaines) étudie les effets de diverses politiques de pollution atmosphérique sur les coûts supportés par les consommateurs, l'industrie et les finances publiques respectivement. Un des résultats est que l'imposition de normes convenables sans intervention financière du secteur public fait monter le niveau moyen des prix de 0,4% seulement.

• Le modèle japonais du Ministère des échanges extérieurs et de l'industrie[3] (43 branches plus 10 secteurs de demande finale) étudie les effets de la réduction de moitié de la pollution atmosphérique de SO_2 dans la région de Tokyo sur les divers prix. Avec l'hypothèse, plutôt forte,

[1] *Evaluation of the Econometric Effects of Anti-Pollution Public Policy* (document de travail).

[2] *The Economic Model System for the Assessment of Effects of Air Pollution Abatement,* Environmental Protection Agency, 1971.

[3] Miti: *Augmented Input-Output Table,* mars 1971, et *Analysis on Pollutant SO_2 in Kanto Coastal Area,* miméographié.

d'une répercussion intégrale des coûts dans les prix des produits, on trouve que les prix seraient en moyenne plus élevés de 0,85% en 1968, mais de 5,34% en 1975.

● Le modèle du professeur Tatemoto[4] étudie la pollution de SO_2 et de demande d'oxygène dissoute au Japon. C'est l'un des plus complets (23 branches plus programme linéaire, coûts de nettoyage, etc.). Il évalue en moyenne à 2,1% l'augmentation des prix pour une diminution de pollution par SO_2 de 33%, à 4% pour 50%, à 6,02% pour 100%.

L'hétérogénéité de ces études rend difficile un commentaire d'ensemble bref. On peut néanmoins en conclure d'une part que des méthodologies commencent à être bien mises au point, d'autre part une impression sur les ordres de grandeur: des résultats variant largement selon le produit, mais des chiffres restant dans l'ordre de grandeur de quelques pour-cent. Ces deux derniers traits renforcent l'idée qu'une action à la fois est utile et ne bouleverserait guère le système économique.

Quant à l'avantage de la taxation (ou subvention) sur les autres méthodes, rappelons le calcul effectué pour l'agglomération de Kansas City: pour réduire les pollutions totales de moitié, si l'on impose à chaque source polluante de réduire de moitié ses émissions de polluants, cela est deux fois plus coûteux au total que si l'on obtient le même résultat au moindre coût (certaines sources réduisant beaucoup et d'autres moins), ce qu'assure la méthode par taxation (plus généralement, incitation financière).

Le problème non encore résolu par la science économique est non pas «doit-on agir sur (taxer ou subventionner ou contraindre) les pollueurs?», mais «doit-on agir sur (taxer ou subventionner ou contraindre) *les pollués?*». Doit-on interdire ou taxer l'installation dans telle zone de bruit ou le long d'une rivière quelque peu gonflée, une fois que l'on a bien informé les intéressés des nuisances futures? C'est une question très importante, au champ d'application aussi étendu que celui de la nuisance et de l'action sur les nuiseurs.

Il y a une raison pour qu'une telle action ne soit pas remise. Mais on connaît des contre-exemples, qui peuvent être fort fréquents, où elle l'est. Il faut inciter la recherche économique conceptuelle à résoudre ce problème.

(«Le Monde», avril 1973) Serge-Christophe Kolm.

[4] M. Tatemoto: *Input-Output Analysis for Environment Disruption*, mars 1971, miméographié. Voir aussi Junichiro Doi, *Survey of Econometric Models for Environmental Pollution in Japan*, 1972, miméographié.

APRÈS HILSA Similor SA

Lorsque, il y a plus de quatre ans, SIMILOR a lancé sur le marché les poignées de manœuvre translucides CRISTALUX, il s'est bientôt avéré que cette initiative a largement contribué à propager, sur une très grande échelle, la tendance vers une nouvelle esthétique de la robinetterie.

Les nombreux visiteurs qui se sont présentés au stand 617 de l'exposition HILSA 74 ont pu constater, à ce propos, que Similor avait présenté toute la robinetterie sanitaire en deux exécutions, soit:

- avec les croisillons en verre ACRYL gris fumé,
- avec les croisillons en verre ACRYL translucide.

Les programmes de la robinetterie sanitaire Similor englobent:

- la robinetterie normale SIMILOR,
- la robinetterie semi-automatique MECANA,
- la robinetterie autothermostatique SIMIX.

La grande nouveauté sur le marché suisse est sans doute la robinetterie MILOR: des modèles exclusifs de style, en vieil or et vieil argent, ciselés à la main.

Cette robinetterie présente l'avantage que toutes ces pièces – chapeaux de robinets, filetages, dimensions, inverseurs automatiques, etc. – correspondent aux normes suisses.

N'importe quel monteur est donc en mesure d'entretenir également – et sans aucun problème – cette nouvelle robinetterie de luxe.

De plus en plus, préférence est donnée à une robinetterie dont le niveau de bruit est aussi bas que possible. Aussi, les nouvelles batteries de bain SIMILOR ont-elles été exposées au régulateur et aérateur.

Une intéressante démonstration phonique offrit aux visiteurs l'occasion de tester eux-mêmes les limites sonores essentielles.

Dans la partie SIMI-MONTAGE, Similor a présenté différentes possibilités de séparer, par des moyens simples, les installations sanitaires de la maçonnerie.

L'isolation phonique intégrée de SIMI-MONTAGE représente une solution réalisable par tout spécialiste avec un minimum de temps et d'argent.

Grâce à SIMI-MONTAGE, le problème du bruit peut être résolu d'une façon plus simple que cela ne fut le cas avec le montage pratiqué jusqu'à ce jour.

L'installateur sanitaire appréciera non seulement le bon rendement, mais également le fait que SIMI-MONTAGE permet l'économie de main-d'œuvre spécialisée.

SIMILOR s'est efforcé, une fois de plus, d'exposer à la HILSA 74 d'authentiques nouveautés sous une forme sobre et en même temps très plaisante.